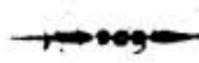

LETTRES

Sur quelques points de la numismatique arabe.

A M. REINAUD,

Membre de l'Institut de France.



II.

Monsieur,

En prononçant dans la discussion philologique et numismatique tout à la fois qui a fait le sujet de ma première lettre, vous m'avez donné gain

de cause : certes il y aurait là de quoi flatter grandement mon petit amour-propre, si je n'avais eu à défendre contre un seul l'opinion de tous. Le succès de ce premier pas dans mes études orientales m'a peut-être donné trop de confiance en mes propres forces, puisque aujourd'hui je redescends dans l'arène de la discussion seul contre tous. Contre tous, non, je me trompe; car vous vous êtes occupé naguère du sujet que j'aborde aujourd'hui, et renonçant pour le moment à publier vous-même les résultats que vous aviez obtenus et auxquels je suis parvenu de mon côté, vous m'avez généreusement fait l'entier abandon de *notre* découverte, en m'engageant fortement à la poursuivre et à la faire connaître.

Jamais, je puis vous l'assurer, je n'éprouvai de jouissance plus vive que lorsqu'en examinant avec vous le carton des monnaies bilingues arabo-grecques du cabinet du roi, je reconnus que nous étions d'accord sur le compte de ces curieuses monnaies. Cette fois j'avais quelque droit de m'enorgueillir, puisque je m'étais rencontré avec un si habile arabisant sur une route nouvelle et dont jusqu'ici l'accès avait été interdit à tous les numismates. Toutefois il n'y eut entre nous qu'une simple conversation, beaucoup trop rapide pour que je pusse vous développer toutes mes idées sur les monnaies bilingues arabo-grecques, qui méritent cependant l'examen le plus sérieux. C'est donc le sujet de cette conversation que je vais reprendre, avec un peu

plus d'ordre, dans cette seconde lettre. Puisse-t-elle mériter encore votre approbation, et je m'estimerai véritablement heureux.

Le propre de toute question scientifique à la solution de laquelle on ne peut procéder avec une rigueur mathématique, est de laisser le champ libre à la controverse. Aussi, quelque puissantes que soient les autorités qui pensent avoir prononcé en dernier ressort sur tel ou tel point en discussion, il arrive quelquefois qu'un fait inobservé, en se réunissant à la masse des faits connus, en change forcément le caractère et fait naître une autre opinion, qui, du reste, peut elle-même subir plus tard des modifications.

Si j'insiste sur cette vérité, c'est que je viens combattre des opinions sanctionnées par des hommes dont les noms sont à eux seuls une puissance, des hommes tels que Sestini, Eckhel, Marchant, Adler et Castiglioni. Il ne me sera pas difficile, j'espère, d'établir qu'ils n'ont pas touché du doigt la vérité; mais arriverai-je aussi aisément à prouver que moi-même je ne me trompe pas? Voilà ce que je n'ose espérer. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il s'agit d'une vérité historique, on doit la poursuivre avec courage, fût-on convaincu qu'on ne parviendra qu'à soulever un coin du voile qui la cache.

Quiconque s'est occupé de rassembler une suite monétaire byzantine a pu rencontrer des pièces de cuivre portant tout à la fois une légende grecque et une légende arabe. Ces monnaies bilingues ont de-

puis trente ans au moins exercé la sagacité des numismates, et les attributions qu'ils ont proposées tour à tour, se trouvant fondées sur des observations plus ingénieuses que solides, sont tombées les unes après les autres sous les coups de la critique, de telle sorte que la question est à peu près aussi neuve aujourd'hui que lorsqu'elle fut examinée pour la première fois par l'illustre Sestini.

Avant de tenter à mon tour une classification des monnaies bilingues arabo-grecques, je ne puis me dispenser de rappeler succinctement les diverses attributions émises jusqu'ici, et de faire ressortir, autant que faire se pourra, les motifs qui m'empêchent de les accepter.

Dans les suites byzantines visitées par Sestini se trouvaient trois pièces de cuivre qui présentaient les types suivants :

1° ΔΑΜΑΣΚΟΣ. Un empereur debout.

R. L'indice monétaire M surmonté d'un P; à gauche le mot ANO (*sic*); à droite cinq étoiles superposées; entre les jambages du M un Ω; enfin à l'exergue ΔΑΜΑ¹.

2° ΑΕΘ. Même type d'un empereur debout.

R. Légende arabe et l'indice monétaire M surmonté du monogramme du Christ.

3° ΔΑΜΑΚΚΟΣ. Même type d'un empereur debout.

¹ Cette description me paraît devoir être inexacte. Il serait trop long d'énumérer ici les raisons qui me portent à le croire.

R. Même légende arabe et même type qu'au revers de la pièce précédente.

Ces trois pièces excitant vivement l'intérêt du savant numismate, il essaya de débrouiller les légendes arabes et d'assigner une origine probable à ces monnaies. La rencontre du mot $\Lambda E O$ lui parut un trait de lumière, et pourtant ce fut ce prétendu trait de lumière qui l'égara complètement. Préoccupé de la pensée que ces monnaies étaient des monnaies impériales byzantines, Sestini en conclut que le mot $\Lambda E O$ désignait un empereur Léon, et une fois cette hypothèse admise, il lui fallut chercher un personnage auquel ce nom pût convenablement s'appliquer. Depuis le règne d'Héraclius la Syrie tout entière, et par conséquent Damas, étant tombée au pouvoir des khalifes, il devenait assez difficile d'établir qu'un empereur grec eût pu frapper monnaie en son nom dans cette ville. Toutefois Théophane ayant conservé la mémoire d'une expédition militaire de Léon Khazare, fils de Constantin Copronyme, qui essaya vainement de reconquérir la Syrie, Sestini ne douta plus que les pièces en question ne fussent précisément de Léon Khazare, et la légende arabe devint claire pour lui. Il en lut correctement les deux premiers mots, et, faisant plier le troisième à son opinion formée à l'avance, il vit dans cette légende les mots ضرب دمشق خازر « Frappée à Damas. Khazare. » Dès lors plus de doute pour lui : une de ses savantes lettres fut consacrée à répandre cette découverte, et cha-

eur admit, sur la parole du maître, l'interprétation qu'il venait de publier. Personne ne se récria sur ce que le style de ces monnaies était évidemment plus ancien que celui des espèces monnayées vers le règne de Léon Khazare, tandis qu'il était identique avec le style des monnaies émises par les princes de la famille d'Héraclius.

Eckhel, le premier, en appela du jugement de Sestini. Il lui parut étrange qu'on eût inscrit sur les monnaies courantes un surnom, pour ne pas dire un sobriquet, tel que celui de Khazare donné à Léon, par les Grecs, en souvenir de l'origine barbare de sa mère. En conséquence, tout en conservant l'attribution de Sestini, Eckhel annonça que le troisième mot de la légende arabe avait été mal lu et qu'il devait y avoir *حضر*, *lion*, ce mot devenant, à l'aide d'un calembourg, l'équivalent du mot AEO placé à la droite de l'effigie impériale. Ce fut là la première modification que subit l'opinion de Sestini.

Vint ensuite Marchant, qui, sans s'inquiéter de la valeur des mots arabes, étudia la question sous une autre face, et déclara avec raison qu'il était impossible de ne pas faire remonter l'origine des pièces bilingues de Damas à un siècle au moins avant le règne de Léon Khazare, parce qu'elles étaient évidemment calquées sur les monnaies qu'il attribuait à Justinien Rhinotmète, et que des faits sans réplique, des faits matériels, puisés dans l'étude des surfrappes, m'ont forcé de restituer à l'empe-

reur Héraclius. Marchant, ayant réuni plusieurs de ces pièces plus ou moins bien conservées, crut voir à son tour un T dans la croix d'un labarum surmonté d'un aigle, qu'il prit pour une *cigogne* ou un *chameau*; et, regardant cette prétendue lettre T comme faisant suite au mot ΛEO, il conclut, sans être arrêté par les pièces qui portaient en réalité ΛEΦ, qu'il fallait toujours lire ΛEOT, et par conséquent voir dans ce mot une abréviation du nom de Léonce, dont le règne coïncide avec l'époque à laquelle le khalife Abdou'l-malik ordonna l'émission de monnaies purement arabes. Ce fait, qui se passait dans la deuxième année du règne de Léonce et dans la soixante-seizième de l'hégire, amena Marchant à regarder les pièces en question comme des imitations maladroites des espèces impériales de Léonce et frappées par l'ordre du khalife Abdou'l-malik. Alors la lettre φ se trouvait dans le mot ΛEΦT par une simple substitution de lettre due à l'ignorance du graveur. Enfin, suivant Marchant, ces monnaies n'avaient été fabriquées que dans les premiers moments qui suivirent l'ordre du khalife, et avaient bientôt fait place à des monnaies de style arabe pur, dont il offrait un échantillon extrait des planches de Niebuhr. Toute cette théorie est fort ingénieuse sans doute, mais elle croule bien vite lorsqu'on a sous les yeux les autres pièces d'origine analogue qu'il m'a été permis d'étudier. Il en est en effet qui portent en toutes lettres, comme les pièces impériales, la date ANO XVII, avec le pré

tendu nom ΛΕΟΤ de Léonce II; puis d'autres qui, à droite de l'effigie impériale, offrent le mot entier ΔΑΜΑΚΚΟC. tandis qu'à gauche on voit encore le T de la légende reconstruite par Marchant, isolé cette fois, mais toujours surmonté de l'aigle. Enfin ces pièces, copiées sur des impériales frappées à Constantinople, ne sont pas extrêmement rares, tandis que les modèles que les officiers monétaires du khalife auraient voulu copier sont encore à trouver et resteront toujours introuvables.

Après Marchant est venu Castiglioni, qui, dans son magnifique ouvrage sur les monnaies cufiques du musée de Milan, reproduit la pièce à la légende ΔΑΜΑΚΚΟC (pl. XVI, fig. 30). Proposant à son tour la leçon خالد, *Khaled*, pour le troisième mot de la légende arabe du revers, il admet que ce mot n'est autre chose que le nom de quelque haut personnage arabe chrétien dévoué à Léon Khazare, et qui prit le parti de ce prince dans la ville de Damas lors de l'incursion de l'armée romaine en Syrie.

Les autres auteurs adoptent la leçon qui leur convient le mieux, mais ne se donnent pas la peine d'en chercher une meilleure. Ainsi Adler (*Coll. nov.* n° cvj) reproduit la pièce à la légende ΔΑΜΑΚΚΟC, qu'il donne à Léon Khazare, en lisant, avec Sestini, خازر, *Khazare*.

Schiepati (*Descr. di alc. mon. cuf. del Museo di S. di Mainoni*, p. 124, n° 77) donne à Léon Khazare la pièce à la légende ΛΕΟ, en lisant comme

Adler et Sestini, mais il réfute l'opinion de Marchant, en signalant l'erreur commise par celui-ci au sujet du prétendu T de la légende.

Enfin Marsden (pl. XVII, n° ccciv) donne encore la même pièce et se borne à exprimer ses doutes sur le sens du troisième mot de la légende arabe, qu'on peut lire, suivant lui, خالر, aussi bien que خازر ou خزر.

Je viens de suivre les différents numismates qui se sont occupés des pièces bilingues de Damas, et, ainsi que vous le voyez, monsieur, nous ne trouvons chez eux que l'incertitude et, je tranche le mot, l'erreur.

Je pourrais résumer de même l'histoire des attributions données successivement aux monnaies bilingues frappées dans les autres villes de la Syrie et classées en masse à Léon Khazare, mais nous n'y trouverions que les mêmes incertitudes. Il vaut donc mieux que je vous soumette enfin l'attribution que je propose; car, après avoir fait tous mes efforts pour démolir l'édifice élevé par mes devanciers, il faut bien que j'essaie d'en élever un autre sur des bases plus solides.

Je vais donc m'attacher à suivre l'histoire seule, en évitant les hypothèses; puis, si je parviens à démontrer que des faits historiques découle tout naturellement une attribution rationnelle, j'aurai rempli la tâche que je me suis imposée, et je passerai à la description de toutes les pièces bilingues arabo-grecques que j'ai rencontrées. En les

énumérant, j'aurai soin de rappeler les diverses opinions émises par les auteurs sur celles de ces pièces qui ont déjà été publiées.

Héraclius occupait le trône de Constantinople lorsqu'au fond de l'Arabie se forma l'orage qui devait porter les coups les plus funestes à son empire. Mahomet, homme d'un génie entreprenant, guerrier et législateur tout à la fois, Mahomet entraînant par sa puissante éloquence l'âme ardente de ses frères, Mahomet venait de rêver la création d'un empire et d'une religion dont il se posait en maître et en pontife. A cet empire il fallait des provinces; à cette religion il fallait des sectateurs, et la ville du prophète, comme un volcan qui déborde, allait lancer sur le monde la lave qui devait en changer la face.

Héraclius s'était établi en Syrie dès l'année 629 pour diriger en personne la guerre contre Chosroës. Il avait enfin triomphé de ce redoutable ennemi, et les Perses, refoulés par delà l'Euphrate, avaient courbé le front devant l'empereur des Grecs, qui bientôt allait fuir lui-même devant les soldats de l'islamisme.

En 631 Mahomet mourut, et Héraclius, qui avait établi momentanément à Émèse le siège de son empire, crut sans doute qu'avec lui l'effervescence des provinces arabiques venait de tomber, et que la nouvelle religion, qu'il avait vue poindre avec in-

différence, était morte au berceau. Erreur fatale que des désastres sans nombre allaient bientôt signaler!

Abou-Bekr avait succédé à Mahomet comme prince et comme prêtre; il lui était réservé de porter les premiers coups au colosse grec. Par ses ordres (en 633) Khaled se rue sur la Palestine à la tête d'une armée fanatisée. A la nouvelle de cette invasion inattendue, Héraclius semble se réveiller et vient à Damas pour prendre des mesures capables d'arrêter le torrent qui envahit son empire. Une armée est levée en toute hâte et marche au devant des Arabes. Sur ces entrefaites (634) Abou-Bekr meurt et Omar lui succède. Bosra et nombre de villes tombent devant le nouveau khalife ¹. Bientôt l'armée grecque, sous les ordres de Théodore, frère d'Héraclius, est mise en déroute. Le commandement des troupes chrétiennes est donné à Baane et à Théodore le Sacellaire, qui sont battus à leur tour. Dmaas est prise, le 30 août 634, par Amrou, Abou-Obeida et Khâled, après une campagne de six mois, qui, pour les Arabes, avaient été six mois de triomphe. Dès le printemps Héraclius avait quitté Émèse pour se transporter à Antioche, où il attendait avec anxiété l'issue de cette guerre. A la nouvelle de la prise de Damas, « Adieu la Syrie, » dit-il, et il s'enfuit à Constantinople.

¹ Cedrenus, page 125, D. Καὶ ἀντ' αὐτοῦ κρατεῖ Ὀμάρως ὅς περ ἔλαβε Βόστραν τὴν πόλιν καὶ ἀλλὰς πολλὰς. . . . Ἡράκλιος δὲ ἀπελπίσας καταλιμπάνει τὴν Συρίαν. . . . καὶ ἐπὶ Κωνσταντινούπολιν ἀφίει.

A partir de ce moment les places fortes de la Syrie sont enlevées successivement. En 635 toute la Phénicie est soumise¹, pendant que d'un autre côté l'Égypte est occupée par une seconde armée musulmane. Héliopolis se rend à Abou-Obeida, tandis qu'Émèse, étroitement bloquée, achète une trêve d'un an. Omar conduit lui-même son armée victorieuse dans la Palestine, et la ville sainte lui ouvre ses portes en mai 637². Émèse capitule à son tour. Enfin la Syrie entière est conquise.

Pendant la vingt-huitième année du règne d'Héraclius (638), son fils Héraclius Constantin vient à la tête d'une armée tenter un dernier effort contre les Arabes; il est battu dans la plaine de Passène, et sa défaite détermine la chute d'Antioche, dont Jezid s'empare le 21 août 638. Héraclius Constantin se réfugie alors à Césarée : il y rassemble une nouvelle armée de quarante mille hommes, et essuie bientôt une seconde défaite. Ce fut là le coup de grâce de la domination grecque en Syrie, et de ce moment tous les pays compris entre l'Euphrate et l'extrémité de l'Égypte furent soumis aux Arabes³.

L'année suivante (639) la Mésopotamie tout en-

¹ Cedrenus, p. 426, B. Τῷ κα' ἔτει παρέλαβον δὲ καὶ τὴν Δάμασκον, καὶ τὰς χώρας τῆς Φοινίκης, καὶ οἰκίζονται ἐκεῖ.

² Cedrenus, *ibid.* Τῷ ας' ἔτει σίρατῦναι Οὐμάρου κατὰ Παλαιστίνης, καὶ παραλαμβάνει λόγους τὴν ἁγίαν πόλιν. Τούτῳ τῷ ἔτει ἀπολύει Οὐμάρου τὸν Ἰαδ εἰς Συρίαν, καὶ ὑπέταξε πᾶσαν τοῖς Σαρακηνοῖς.

³ Cedrenus, p. 429, D. Τῷ κη' ἔτει παρέλαβον οἱ Ἄραβες τὴν Ἀντιόχειαν καὶ ἐπέμψθη Μωυσις ὑπ' Οὐμάρου σίρατηγος, καὶ Ἀμπράς πῖσης τῆς ὑπο τοῖς Σαρακηνοῖς χώρας ἀπ' Αἰγύπτου ἕως Εὐφράτου.

tière succomba sous les armes d'Amrou ben-Saïd¹. Enfin en 640 la Perse elle-même devint province musulmane.

Je viens de rappeler rapidement la marche victorieuse des Arabes; étudions maintenant le caractère moral de cette conquête rapide. Il ne sera pas sans intérêt, je pense, de vérifier si l'habitude que l'on a prise de peindre les conquérants sous les couleurs les plus odieuses, en les traitant sans examen comme des hommes féroces et fanatiques, exterminant sans pitié leurs ennemis, et regardant comme leurs ennemis tous ceux qui refusaient d'embrasser leur religion; voyons, dis-je, si ce parti pris est bien légitime et si l'on a le droit de juger ainsi les Arabes.

Ce n'est pas sans dessein que j'ai cité en note les propres paroles de Cedrenus; car j'y ai trouvé deux fois une expression qui n'est pas sans importance, tombant de la plume d'un Grec, d'un homme à qui naturellement les conquérants devaient être odieux.

Édesse ne subit le joug que fort tard, puisque les Arabes attaquèrent l'empire en 633 et que cette ville ne se rendit qu'en 640. *Ἰὰδ παραλαμβάνει τὴν Ἐδεσαν λόγους*, dit Cedrenus, de même qu'il dit qu'en 637 *Οὐμαρος παραλαμβάνει λόγους τὴν ἅγιαν πόλιν*. Voilà deux villes qui parlementent et se laissent

¹ Elmacyn. — Cedrenus, p. 429. D., attribue cette conquête à Iézid : *Τῷ κθ' ἔτει παραλαμβάνει Ἰὰδ τὴν Ἐδεσαν λόγους, τὴν δὲ Κωνσταντεῖαν πολέμῳ, ὁμοίως καὶ τὸ Δάρας. . . . Καὶ οὕτω παρέλαβεν Ἰὰδ πᾶσαν τὴν Μεσοκοταμίαν.*

prendre par des discours et des promesses. Les Arabes observaient donc la foi jurée; leurs promesses étaient donc tenues religieusement à l'égard de ceux qu'ils prenaient à composition. Il y a loin de là, ce me semble, à ce qui serait arrivé si le sabre eût été le seul argument des Arabes. Quelle ville eût pensé à capituler? Toute foi religieuse que l'on persécute n'enfante-t-elle pas des martyrs? Et les chrétiens de Syrie eussent-ils ainsi lâchement renié leur foi religieuse? Cela ne peut pas être. Il y a là un fait moral qu'il importe d'éclaircir, et nous l'aurons éclairci quand nous aurons vu quelles étaient ces promesses, quels étaient ces discours, qui, au dire de Cedrenus lui-même, suffisaient pour faire ouvrir les portes des villes. Interrogeons donc tour à tour les historiens grecs et arabes, et nous trouverons des faits nombreux dont l'appréciation nous mettra à même de juger sainement le caractère de la conquête.

Voyons d'abord ce que nous dit El-Macyn. En l'an 13 de l'hégire Amrou assiégeait Gaza; le gouverneur de la place parlementa et lui fit demander ce qu'il voulait. Amrou lui répondit : « Notre maître nous ordonne de vous faire la guerre si vous ne recevez pas notre loi. Soyez des nôtres; devenez nos frères, adoptez nos intérêts et nos sentiments, et nous ne vous ferons point de mal; ou, si vous ne le voulez pas, payez-nous un tribut annuel avec exactitude tant que vous vivrez, et nous combattrons pour vous contre tous ceux qui voudront

« vous nuire ou qui seront vos ennemis de quelque
« façon que ce soit, et nous vous garderons fidèle
« alliance. Si vous refusez encore, il n'y aura plus
« entre vous et nous que l'épée, et nous vous ferons
« la guerre jusqu'à ce que nous ayons accompli ce
« que Dieu nous commande. »

En l'an 15 de l'hégire (636) Abou-Obeida et Khaled vinrent, par les ordres d'Omar, camper devant Émèse, dont ils commencèrent le blocus. Bientôt la ville se rendit à composition et accepta les offres qu'Amrou avait faites aux habitants de Gaza, c'est-à-dire qu'elle s'engagea à payer un tribut annuel pour obtenir la sûreté des biens, des personnes et de la foi religieuse.

Peu de temps après Abou-Obeida obtint aux mêmes conditions la reddition de Chalcsy.

Enfin lorsqu'en 637 Omar entra dans Jérusalem, il accorda aux habitants une lettre de sûreté dont voici les premiers mots : « Au nom du Dieu clé-
« ment et miséricordieux. Omar mande aux habi-
« tants de la ville d'Ailia qu'ils sont en sûreté en
« ce qui concerne leurs personnes, la personne de
« leurs enfants et de leurs femmes, leurs biens et
« leurs églises, qui ne seront ni démolies ni profa-
« nées. »

Voilà qui est formel, et nous sommes maintenant fixés sur la nature des conventions en vertu desquelles les villes chrétiennes se soumettaient aux musulmans. Ces conventions étaient sacrées pour le khalife Omar, et nous en avons une preuve dans

la conduite qu'il tint à Jérusalem. Étant entré avec le patriarche Sophrone dans la sainte basilique, pour y visiter les lieux vénérés par les musulmans eux-mêmes, il y était lorsque l'heure de la prière vint à sonner; le patriarche engageant Omar à réciter sa prière dans le temple chrétien, celui-ci refusa et ne voulut prier que lorsqu'il fut dehors et sous le portique de l'église de Constantin. Interrogé sur le motif qui l'avait guidé dans cette circonstance, il répondit qu'il n'avait pas voulu prier dans une église des chrétiens, parce qu'à coup sûr les musulmans s'en fussent emparés pour leur culte, par la seule raison que le khalife y avait fait sa prière. Omar demanda ensuite au patriarche de lui désigner un emplacement où il pourrait faire bâtir une mosquée. Plus tard enfin il témoigna le même respect pour l'église de Bethléem : il pria dans le lieu même où était né Jésus-Christ, et donna de sa main, au patriarche, une lettre de sauve-garde portant défense aux musulmans de prier dans cette église autrement que l'un après l'autre.

Si peu après le culte des chrétiens fut soumis à des persécutions, ce fut à l'instigation des juifs de Jérusalem, dont la haine du nom chrétien voulut profiter de la bonne foi des musulmans. Laissons parler ici Cedrenus, p. 431, B., dont l'assertion nous suffira.

Τῷ δευτέρῳ ἔτει (deuxième année du règne de Constant II) ἤρξατο Οὐμαρος οἰκοδομεῖν τὸν ναὸν Ἰε-

ρουσαλήμ, καὶ οὐχ ἴστατο τὸ κτίσμα· τηρομένου δὲ τὴν αἰτίαν, εἶπον οἱ Ἰουδαῖοι, καὶ κατήγαγον τὸν σταυρὸν τὸν ὄντα ἐπάνω τοῦ ναοῦ τοῦ ὄρους τῶν Ἐλαιῶν, καὶ οὕτω συνέστη αὐτῶν ἡ οἰκοδομή· διὰ ταύτην τὴν αἰτίαν πολλοὺς σταυροὺς κατήγαγον οἱ μισόχριστοι.

De ce qu'Omar, dans cette circonstance, fit abattre plusieurs croix, πολλοὺς σταυρούς, et non toutes les croix, comme le dit Le Beau, n'est-il pas tout simple de conclure que jusque-là les croix avaient été respectées, et qu'alors même il ne les proscrivit pas toutes? car Cedrenus n'eût pas manqué de le dire et de se servir du mot πάντας au lieu du mot πολλούς.

Enfin le même Cedrenus raconte, à la date de l'année première du règne de Léon l'Isaurien, que le khalife Omar ben-Abdou'l-âziz ordonna à ses sujets chrétiens d'apostasier; qu'il exempta du tribut annuel ceux qui se laissèrent persuader (καὶ τοὺς μὲν πειθομένους ἀτελεῖς αὐτῷ ἐποίησεν) et fit punir ceux qui refusèrent (τοὺς δὲ μὴ πειθομένους ἀνήρει), de telle sorte que plusieurs chrétiens lui durent la palme du martyre (ὅθεν καὶ πολλοὺς μάρτυρας ἀπειργάσατο). Il décida de plus qu'à l'avenir un chrétien ne pourrait témoigner en justice contre un musulman, et finit par écrire à l'empereur Léon pour l'engager à apostasier lui-même.

Ce passage est précieux, mais il a besoin d'être discuté. Il en résulte clairement, d'abord, qu'avant l'année première du règne de Léon (717) les kha-

lifes n'avaient encore imposé par la force leur religion à personne, et que le paiement du tribut avait suffi jusqu'alors aux chrétiens pour conserver le libre exercice de leur foi, puisqu'à cette époque les apostats furent exemptés de ce tribut annuel. Cedrenus ajoute qu'Omar extermina ceux qui refusèrent d'embrasser l'islamisme, ce qui fit *plusieurs* martyrs. Le mot *πολλούς* est en contradiction palpable avec la phrase qui précède, et la phrase qui suit n'est pas moins contradictoire; car, si tous les chrétiens demeurés fidèles à leur foi eussent été martyrisés, à quoi bon l'édit qui les privait du droit de témoigner contre un musulman. En définitive ce passage ne prouve qu'une seule chose, c'est que les premières rigueurs exercées contre les chrétiens le furent dans la première année du règne de Léon l'Isaurien, c'est-à-dire en 717.

A l'aide des faits incontestables que je viens de citer, et auxquels j'aurais pu facilement ajouter beaucoup d'autres faits analogues, nous sommes arrivés à pouvoir apprécier les relations qui jusqu'en 717 au moins subsistèrent entre les Arabes conquérants et les chrétiens devenus sujets des khalifes. Je crois donc avoir constaté que les Arabes, en prenant l'autorité souveraine, acceptèrent l'obligation de protéger les chrétiens soumis qui consentaient à leur payer un tribut annuel.

Maintenant interrogeons encore l'histoire et cherchons y des faits qui, concurremment avec celui que je viens d'établir, nous permettent enfin d'a-

border la question que je me suis proposée, celle de l'origine probable des monnaies de cuivre bilingues arabo-grecques.

Ouvrons le traité des monnaies d'El-Makrizy : nous y lisons¹ qu'avant Mahomet la monnaie usuelle des Arabes était d'or et d'argent. Ils recevaient les pièces d'or en circulation dans l'empire, et ces pièces d'or étaient grecques. Quant aux monnaies d'argent, elles étaient de deux espèces : les drachmes dites *alsanda* (noires, c'est-à-dire usées) et de bon poids, et les drachmes antiques dites *Tibériennes*.

De même El-Macyn dit formellement, d'après Abou-Djaâfar-el-Thabary, qu'avant Abdou'l-Malik les Arabes ne se servaient que de pièces d'or grecques et de pièces d'argent persanes.

El-Makrizy ajoute² que lorsqu'en 76 de l'hégire Hedjadj ben-Iousef reçut du khalife Abdou'l-Malik l'ordre de frapper des monnaies, il se crut obligé.

¹ Edition de Tyschen (Rostok, 1797), page 3 : وكانت نقود : العرب في الجاهلية التي تدور بينها الذهب والفضة لا غير ترد اليها من الممالك دنانير الذهب قيصرية من قبل الروم ودرهم فضة على نوعين سودا وافية وطبرية عتقا

² *Ibid.* page 12 : فضربها وقدمت مدينة رسول الله صلعم وبها بقايا من الحجابة رضوان الله عليهم اجمعين فلم ينكروا منها سوى نقشها فان فيه صورة و كان سعيد بن المسيب رحمه الله يبيع بها ويشترى ولا يعيب من امرها شيئا

avant de leur donner cours, d'en envoyer aux compagnons de Mahomet qui vivaient encore, afin qu'ils pussent les examiner et dire si elles leur paraissaient convenables. L'un d'eux, Saïd ben-Mosaïb, s'en étant servi sans scrupule, fit connaître ainsi son approbation.

Chacun sait que ce qui décida le khalife Abdou'l-Malik à fabriquer des monnaies purement arabes, fut l'altercation qu'il eut avec l'empereur grec à propos d'une lettre qu'il avait écrite à ce prince, et qui, commençant par ces mots : **قل هو الله احد** « Dis : il est le seul Dieu, » était en outre datée de l'année de l'hégire et contenait le nom du prophète. Le monarque chrétien se scandalisa grandement de la présence de ces formules musulmanes, et répondit aussitôt au khalife que, s'il ne se dispensait à l'avenir de les employer dans ses lettres, lui, chrétien, mentionnerait le prétendu prophète, sur les monnaies d'or impériales, d'une manière qui serait peu agréable aux Arabes¹.

L'empereur, dont la susceptibilité eût pu se montrer un peu moins présomptueuse, ne réussit qu'à irriter Abdou'l-Malik, qui sur-le-champ assembla ses officiers et tint conseil avec eux sur ce qu'il avait à faire en cette conjoncture. Jezid ben-Khaled ben-Jezid lui conseilla de frapper monnaie lui-même et

¹ Edition de Tyschen (Rostok, 1797), page 13 : **وقال ان لم تتركوا هذا والا ذكرنا نبيكم في دنانيرنا بما تكرهون**.

de détruire les monnaies impériales. Ceci fut aussitôt exécuté¹, et celui que le khalife chargea de fabriquer les espèces à mettre en cours fut un juif originaire de la ville de Tayma et nommé Somair.

Résumons les faits précédents. D'abord il paraît à peu près certain, d'après l'assertion d'El-Makrizy, que les premières monnaies purement arabes furent frappées, vers l'année 76 de l'hégire, par le khalife Abdou'l-Melik, en haine de l'empereur des Grecs². Adler, le premier, a fait remarquer la coïncidence de cette assertion avec celle de Théophane, qui,

• Édition de Tyschen (Rostok, 1797), page 13 : **فعظم ذلك على عبد الملك واستشار الناس وأشار عليه يزيد بن خالد بن يزيد بضرِب السكّة وترك دفانيرهم ففعد وكان الذي ضرب الدراهم رجل من يهود تيمّا يقال له سمير.**

² Il est vrai que cet historien mentionne des monnaies qui auraient été frappées par les Arabes sous les prédécesseurs d'Abdou'l-Malik. Mais, comme d'un côté El-Makrizy est le seul écrivain qui en parle d'une manière d'ailleurs peu précise, et que de l'autre les circonstances qui accompagnèrent la détermination d'Abdou'l-Malik et la mise à exécution de ses ordres semblent prouver que la fabrication des monnaies arabes, commencée par lui, était une véritable innovation, j'ai pensé devoir adopter ici l'opinion émise par El-Macyn. Toutefois je me hâte d'ajouter que les cabinets numismatiques contiennent de très-belles pièces sassanides, munies de portions de légendes arabes, telles que **بسم الله**, **عمر**, et que ces pièces semblent confirmer ce qu'El-Makrizy raconte des monnaies frappées par l'ordre du khalife Omar. Au reste il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les Arabes eussent fabriqué eux-mêmes des imitations des pièces d'or grecques et des pièces d'argent persanes, qui, chez eux, formaient le numéraire en circulation avant le khalifat d'Abdou'l-Malik.

dans sa Chronographie, raconte que Justinien II ayant refusé de recevoir du khalife Abdou'l-Malik le tribut annuel que celui-ci voulait lui payer en espèces d'or d'un type tout à fait nouveau et inusité, il en résulta une guerre qui ne fut pas favorable aux chrétiens.

Évidemment l'émission de monnaies ordonnées par Abdou'l-Malik était une nouveauté, puisque le ministre de sa volonté dans cette circonstance, Hedjadj ben-loucef, fut obligé de consulter les amis de Mahomet pour savoir si les pièces frappées par lui leur paraissaient bonnes à mettre en circulation.

Ce fut un juif que l'on chargea du soin de diriger la fabrication des monnaies, très-probablement parce que les Arabes eux-mêmes étaient alors plus guerriers qu'artistes, et se seraient fort mal tirés de cette besogne¹.

Enfin il n'est nullement question, dans tous ces passages, de la monnaie de cuivre, de la monnaie du peuple, qu'il fallait pourtant songer d'abord à créer; car, pas plus alors qu'à présent, le morceau de pain de chaque jour ne se payait avec des monnaies d'or ou d'argent. La monnaie du pauvre, voilà celle que toute puissance qui vient de naître se hâte de répandre : la monnaie du riche ne vient qu'en seconde ligne.

¹ Remarquons ici que toujours les musulmans ont manifesté une grande répugnance pour le métier de monnayeur. Chez eux les Arméniens et les juifs ont été de tout temps, et maintenant encore sont en possession de ces fonctions lucratives.

Que conclure de tout ceci?

Que, puisque de toute nécessité il fallait une monnaie de cuivre pour satisfaire aux premiers besoins du peuple, cette monnaie existait;

Que, puisque avant l'émission des monnaies purement arabes, les espèces d'or et d'argent en circulation étaient des monnaies grecques et persanes, ou des imitations de celles-ci, et que de plus la monnaie vulgaire de cuivre ne pouvait évidemment affluer des confins de l'empire grec ou de la Perse vers les provinces conquises par les musulmans en assez grande quantité pour subvenir aux besoins des populations de ces provinces, il fallait nécessairement qu'il y eût sur place une fabrication d'espèces de petite valeur ou de cuivre;

Que, puisque ces pièces devaient avoir cours aussi bien chez les Arabes que chez les chrétiens, elles devaient arriver promptement à être munies de légendes mixtes et équivalentes, dont partie serait intelligible pour les uns, et partie pour les autres;

Que, puisque les Arabes furent obligés d'avoir recours à un juif pour diriger la première fabrication des monnaies musulmanes pures, décrétée par un khalife, les monnaies émises sur place antérieurement à cette fabrication n'étaient pas frappées par les Arabes;

Qu'enfin, puisque les pièces d'or adoptées par les Arabes jusqu'au décri des espèces impériales, prononcé par Abdou'l-Malik, n'étaient autres que les

pièces impériales grecques, et par conséquent marquées aux types du christianisme, il n'y a rien d'étonnant à ce que les chrétiens tributaires aient commencé par frapper des monnaies purement grecques de cuivre, en y plaçant librement des types chrétiens. Mais que bientôt ces monnaies, répandues parmi les classes arabes les moins éclairées, durent porter des légendes arabes, et qu'enfin, quand les exigences des vainqueurs devinrent plus grandes, il fallut y inscrire des formules religieuses de l'islamisme.

Toutes ces conclusions probables sont, je crois, légitimées par la présence des monnaies bilingues arabo-grecques, qui, sauf meilleur avis, doivent être regardées comme des espèces frappées par les chrétiens, pour avoir cours tout à la fois parmi le peuple musulman et le peuple chrétien. Leur fabrication commença donc vraisemblablement peu de temps après la conquête, et finit vers l'an 76 de l'hégire, lorsque Abdou'l-Malik décida que les monnaies de son peuple seraient désormais arabes et musulmanes pures. Dans une prochaine lettre je m'occuperai des monnaies de cuivre émises par Abdou'l-Malik à cette époque.

Maintenant, ai-je deviné juste, monsieur? Voilà ce dont je n'ose me flatter, mais ce dont je serai convaincu si la solution que je propose aujourd'hui s'accorde avec celle que vous avez adoptée.

Il ne me reste plus maintenant, pour terminer cette lettre déjà bien longue, qu'à donner la des-

cription de toutes les pièces arabo-grecques qui sont venues à ma connaissance, et dont l'étude me semble confirmer pleinement l'attribution que je viens d'établir d'une manière sinon incontestable du moins rationnelle.

Je classerai toutes ces monnaies par atelier monétaire, en remarquant une fois pour toutes que le plus grand nombre est évidemment calqué sur les monnaies impériales de la famille d'Héraclius, monnaies dont un long séjour de ce prince avait dû répandre un grand nombre en Syrie au moment où les Arabes s'en emparèrent; de sorte que le peuple étant accoutumé aux types de ces monnaies, il devenait tout naturel de les perpétuer autant que possible, c'est-à-dire de ne les modifier que par les additions qu'il était impossible d'éviter.

DAMAS.

Presque toutes les monnaies frappées à Damas ont le même caractère et le même style. En un mot leur fabrique varie fort peu. Toutes sont marquées de l'indice monétaire M. Elles sont évidemment copiées sur les monnaies de cuivre d'Héraclius, offrant à l'avant l'empereur debout et appuyé sur une longue croix de la main droite, tandis qu'il soutient de la main gauche un globe crucigère. Sur les pièces héracliennes, la légende qui accompagne cette effigie est : *Εν τούτω νικα*, et l'on conçoit que cette légende, qui n'était plus de mise à Damas sous les khalifes, ait dû disparaître et faire place à d'autres

Je passe à l'examen détaillé des monnaies de Damas.

ΛΕΟ, empereur debout, tenant une longue croix et le globe crucigère, à sa droite un oiseau au-dessus d'un objet en forme de T, que les uns ont pris pour une lettre, et les autres pour la partie supérieure d'un étendard.

R. Indice monétaire M, surmonté d'un monogramme du Christ, dont la partie inférieure est recourbée à droite et à gauche en forme d'omega, entre les jambages de l'M un C renversé, et au-dessous une barre, ou un I également renversé; à droite et à gauche. ANO (*sic*) XVII; à l'exergue ΔΑΜ pour Δαμασκος (Fig. 1 et 2).

Donnée par Marchant, lettre 1^{re}, fig. 1 et 2; mais avec la date tronquée¹. Mêmes types avec quelques légères différences; style plus incorrect (fig. 3).

J'ai entre les mains plusieurs exemplaires de cette monnaie; ils portent tous la date ANO XVII, ainsi que le mot ΛΕΟ.

Théophane (page 380) nous apprend qu'après la vaine tentative de Léon Khazare contre les Arabes, ceux-ci, ayant rejeté son armée hors de la Syrie, châtièrent les cités de Damas et d'Émèse, dont

¹ Schiepati cite, sans en donner la figure, une pièce du musée Mainoni qui porte au droit la même effigie impériale et le nom ΛΕΟΝ rétrograde. Le revers offre l'indice M; à droite le mot ANNO, au-dessus et au-dessous des légendes arabes illisibles. Quant au chiffre de la date, le métal ayant fui sous le coin, cette date n'a pas été recue par le flion.

probablement les populations chrétiennes s'étaient émues à la venue de leurs co-religionnaires. Cela ne prouve pas du tout que Léon parvint à s'emparer de ces deux places; car Théophane n'eût pas manqué de le dire expressément. D'ailleurs cet écrivain est le seul qui mentionne ce fait historique.

Marchant donne cette pièce à Léonce II, parce que, suivant lui, il est impossible d'en faire descendre la fabrication jusqu'à Léon Khazare, et en cela il a parfaitement raison.

D'abord la date anno XVII ne peut convenir au règne de l'empereur Léonce, car Léonce n'a régné que deux ans. Léon Khazare, né le 25 mai 750, déclaré empereur par son père, Constantin Copronyme, dès l'année suivante, resta seul maître du trône le 14 septembre 775, et mourut le 8 septembre 780, à l'âge de vingt-neuf ans. Il n'avait que dix-huit ans en 768, lorsqu'il comptait la dix-septième année de son règne. L'expédition qu'il envoya en Syrie eut lieu en 778: donc la date anno XVII ne peut concerner Léon Khazare. Elle ne peut non plus concerner Léon l'Isaurien, puisque pendant toute la durée de son règne les musulmans furent maîtres et bien maîtres de Damas. Donc le mot AEO ne désigne pas un empereur grec.

Mais pouvons-nous découvrir celui qu'il désigne? c'est ce que je ne me flatte pas de faire.

Remarquons cependant que le quatrième khalife, Ali ben-Abou-Thaleb, régna de l'année 35 à

l'année 40 de l'hégire, c'est-à-dire de 656 à 661. Or l'empereur Constant II occupait alors le trône de Constantinople, et Constant, ayant commencé à dater son règne à partir de 641, en comptait la dix-septième année en 657, première année du khalifat d'Ali. De plus, Ali reçut des Arabes le surnom de *Lion de Dieu victorieux*, *اسد الله الغالب*, surnom qui se répandit chez tous les peuples voisins, et changea suivant la langue de ces peuples, mais en représentant toujours la même idée (d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*). Voilà, il faut en convenir, de bien singulières coïncidences, que je suis tenté d'admettre comme expliquant jusqu'à un certain point les monnaies en question. C'est du reste une interprétation que j'adopte en désespoir de cause, et que je vous sou mets, monsieur, sans une entière conviction et sans y attacher une grande importance.

En admettant que ces monnaies soient les premières frappées à Damas à l'avènement du khalife Ali, les suivantes auraient été émises dans les années postérieures. Probablement la présence d'une date relative au règne de l'empereur grec éveilla la susceptibilité des musulmans, car nous allons voir que cette date est remplacée par une légende arabe, qui constate cette fois l'autorité des princes arabes.

ΛEO; même type de l'empereur debout.

R. Même indice monétaire surmonté du monogramme du Christ; à droite le mot *ضرب*, a été

frappé; à l'exergue دمشق, à Damas; à gauche جاير, permis, qui peut passer (du verbe radical جاز, passer) (fig. 4, 5, 6).

Voilà le mot que les auteurs ont interprété de tant de façons différentes, ramené à la seule signification que les lettres puissent comporter.

La pièce suivante (fig. 7) est celle sur laquelle le mot AEO est remplacé par le mot AEP, et que Marchant a publiée le premier (Lettre première, fig. 4). J'avoue que j'ai vainement cherché à me rendre compte de la présence de cette lettre P; aussi je ne me hasarderai pas à tenter une explication de la légende dont elle fait partie.

L'analogue du n° 6 est donné par Marsden (pl. XVII, n° ccciv).

Schiepati (*Descr. di alc. mon. cuf. del Mus. di S. di Mainoni*, pag. 124, n° 77) donne l'analogue du n° 4. Il lit خزر, *Khazar*, comme Sestini, Tanini et Adler, et attribue conséquemment la pièce à Léon Khazare.

Les monnaies de Damas que je considère comme les plus récentes sont celles qui offrent exactement le même type que le n° 4, à cela près que le mot AEO est remplacé par le mot ΔAMACKOC (fig. 8, 9). Dans l'hypothèse que j'ai admise, ces pièces seraient postérieures à la première année du khalifat d'Ali, ou plutôt à la chute de son autorité et à la rébellion de Moaviab, resté maître de Damas.

ÉMÈSE.

A l'avvers un empereur debout, avec les mêmes attributs que sur les pièces de Damas.

R. L'indice monétaire M; entre ses jambages un Δ; à droite et à gauche EMHCIC; à l'exergue le mot arabe طيب, *bon* (fig. 10).

Cette pièce, publiée déjà par Castiglioni (pl. XV, fig. v), est donnée par lui à Léon Khazare, et regardée comme frappée à Émèse au moment de l'expédition malheureuse de ce prince.

Le flacon de l'exemplaire que je donne ici est épais, et sa fabrication est en tout semblable à celle des pièces de Damas; mais les types sont trop fortement altérés pour qu'il soit possible de reconnaître si la légende arabe des deux pièces suivantes était inscrite sur celle-ci.

Effigie impériale debout; à droite le mot KA-AON, *bon*; à gauche la formule بسم الله, *au nom de Dieu*.

R. Indice monétaire M surmonté du monogramme du Christ accosté de deux signes en forme de Z; entre les jambages du M un C renversé; à droite et à gauche EMECIC; à l'exergue طيب, *bon* (fig. 11, 12).

Remarquons ici le premier exemple d'une légende identique arabe et grecque : d'un côté KA-AON, de l'autre son équivalent طيب. Qu'y avait-il de plus naturel que d'inscrire sur la monnaie qu'elle

était bonne à recevoir, comme sur les pièces de Damas on avait inscrit *جاينز*, *qui peut passer?* Cette explication me paraît indubitable, par cela seul qu'elle est d'une extrême simplicité.

Nous voyons ici une formule religieuse des musulmans, *بسم الله*, à côté d'une croix; mais il n'y avait rien dans cette formule qui fût en opposition directe avec la foi chrétienne, puisque les chrétiens eux-mêmes se servaient de cette formule appliquée au Père, au Fils et au Saint-Esprit ne faisant qu'un seul dieu.

Ces deux pièces sont d'une fabrique moins grecque, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que celle du n° 10, et ce fait, joint à la présence de la formule *بسم الله*, me force à regarder les pièces 11 et 12 comme postérieures à la pièce 10.

Marsden (pl. XVII, fig. cccii) a figuré une pièce analogue au n° 12, sauf que le type du revers est renversé. Celle qu'il donne sous le n° ccciii est identique avec mon n° 12.

Le savant anglais commet une erreur en lisant le mot arabe placé à l'exergue du revers soit *صليب*, *croix*, soit *حلب*, *Alep*. L'inconvenance de la seconde leçon surtout eût dû lui sauter aux yeux; car il était difficile d'expliquer la présence sur la même pièce des noms d'Émèse et d'Alep.

L'atelier monétaire d'Émèse nous présente un second type bien distinct, qui peut-être fut employé concurremment avec celui que je viens de décrire: car les nombreux exemplaires que j'ai eus entre les

mains présentent tous les passages successifs de la fabrique des premières pièces de Damas avec la date ANNO XVII, et sans mélange de légendes arabes, à la fabrique des pièces aux flaons minces d'Émèse avec la formule **بِسْمِ اللَّهِ**. En voici la description :

A l'avvers un buste impérial coiffé d'un diadème surmonté d'une croix, et tenant le globe crucigère¹; à gauche KAAON, *bon*; à droite **بِص**, à Émèse.

R. Indice monétaire M, représenté cette fois par un *m* cursif; au-dessus une étoile accostée de deux anneaux ou de deux signes en forme de Z; à droite et à gauche EMICHC ou EMHCHC; à l'exergue **طِب**, *bon* (fig. 13, 14, 15).

Le savant conservateur du musée numismatique de Milan, M. Cattaneo, a le premier publié une monnaie de ce genre. Il y a lu, avec Assemani, **مِصْر**, à Mesr (en Égypte), et, disséquant d'après la méthode du P. Hardouin le mot KAAON, il en a tiré la phrase **Καίσαρ αυτοκράτορ Λεον**, ou simplement **Καίσαρ Λεον**, qui s'accordait à merveille avec l'idée préconçue que cette pièce devait appartenir à Léon Khazare.

Castiglioni, en reproduisant cette pièce (pl. XV, fig. 4), a rétabli la vraie leçon **بِص**, à Émèse;

¹ Je vous prie de remarquer, monsieur, que ce buste, aux croix près, est identique avec le buste que présentent les jolies monnaies arabes de l'année 80 de l'hégire dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma première lettre.

mais s'est trompé à son tour sur le mot arabe de l'exergue, qu'il a lu **ضرب**, *a été frappée*, bien que le second caractère soit lié au troisième et ne puisse par conséquent être pris pour un **ر**. Du reste Castiglioni admet pleinement l'attribution de M. Cattaneo, et traduit comme lui le mot **KAAON**.

ANTARADUS.

Me voici arrivé à une rare monnaie, que je n'ai pu malheureusement étudier que sur les excellentes planches de Marsden.

Ce savant numismate donne (planche XVII, figure cccv) une monnaie parfaitement analogue, quant aux types, aux dernières pièces émésiennes que je viens de décrire.

A l'avers paraît le même buste impérial, à droite duquel se lit le mot **KAAON**; à gauche un mot arabe que la légende du revers m'a fait deviner, et qui n'est que **بطردوس**, à *Tardous* (vulgairement Tortose, nom arabe d'Antaradus, ville située sur la côte de Phénicie, devant l'île d'Aradus).

R. Indice monétaire **M**; au-dessus une croix accostée de deux signes en forme de **Z**; à droite et à gauche **ANTAPOY**, pour *Ανταραδου*; à l'exergue le mot **طيب**, équivalent du **KAAON** grec, et que Marsden lit encore **حلب** *Alep*.

Je ne pense pas qu'il soit possible de conserver la moindre incertitude sur l'attribution que je propose pour cette jolie monnaie; et, afin de ne pas

donner lieu au reproche qu'on pourrait m'adresser d'avoir fait concorder la figure avec mon opinion, je me borne ici à renvoyer à la figure même de Marsden.

HÉLIOPOLIS.

A l'avvers deux effigies impériales debout : celle de droite, qui est la plus âgée, tient une croix appuyée à l'épaule droite et a le globe crucigère sur la main gauche; l'effigie de gauche tient simplement une croix à l'épaule; entre leurs deux têtes une croix.

R. Indice monétaire M surmonté d'une croix; entre ses jambages un C renversé; à droite et à gauche ΗΛΙΟΠΟΛΕ, pour Ηλιουπολεος; à l'exergue بعلبك, *Baúl bek*, nom arabe d'Héliopolis (fig. 16, 17).

Cette pièce, déjà décrite par Adler (*Coll. nov.* n° cv), a été depuis reproduite par Castiglioni (pl. XV, fig. 6) et citée par Marchant (Lettre XXII), d'après M. Cattaneo. Le premier la donne à Léon Khazare et à Constantin, son fils, et lit دمشق, *Damas*, à l'exergue. Castiglioni, en admettant l'attribution d'Adler, exprime des doutes sur la traduction de l'exergue. Quant à la légende grecque Ηλιουπολεος, il croit y reconnaître les mots ANANEO, pour ANNO NEO (ou ανανωσις), des pièces d'Héraclius, avec la légende εν τουτω νικα. Enfin Marchant voit encore sur cette monnaie Léonce II et un jeune César, son fils, non cité dans l'histoire. Je n'insisterai pas sur ces différentes attributions,

qui n'ont plus besoin d'être discutées; il me suffira de faire observer qu'évidemment ces pièces sont des copies des pièces de bronze d'Héraclius et d'Héraclius Constantin, et qu'elles ont dû être frappées peu de temps après le règne de ces princes.

TIBÉRIADE.

A l'avvers trois effigies impériales debout portant chacune un globe crucigère.

R. L'indice monétaire M surmonté du monogramme du Christ; au-dessous un C: à gauche THBEPIAΔO, pour *Τῆς Ἐπιადος*, à droite طبريه, *Tabariek*, nom arabe de Tibériade (fig. 18).

Cette pièce, publiée pour la première fois par M. Cattaneo, est attribuée par lui à Héraclius. Castiglioni (pl. XVI, fig. 9) l'a reproduite en faisant remarquer que l'exemplaire qu'il avait sous les yeux différait de celui de M. Cattaneo, en ce qu'au lieu de *Τῆς Ἐπιადος* il y avait *Τῆς Ἐπιαδος*, comme sur celui que je viens de décrire. Castiglioni adopte la classification proposée par M. Cattaneo, et, en conséquence, admet que ces pièces ont été frappées entre 623 et 638 de l'ère vulgaire, ou 4 et 16 de l'hégire. Je ferai observer qu'il y a nécessairement ici une erreur de date; car Baâlbek fut prise par Abou-Obeida en 635, année 14 de l'hégire.

Cette pièce est effectivement calquée sur les pièces à trois effigies de l'empereur Héraclius, et je crois bien faire, pour constater cette identité.

de donner ici les figures de deux analogues frappées en Chypre bien peu de temps avant la conquête de cette île par les Arabes, et qui n'ont encore été figurées dans aucun ouvrage (fig. 19, 20¹). Très-probablement celles qui nous occupent sont les premières monnaies de cuivre frappées à Tibériade par les chrétiens tributaires.

La suivante (fig. 21) diffère de la pièce n° 18 en ce que le nom grec de Tibériade n'est représenté que par les deux lettres TH, tandis que le nom arabe est écrit en entier. Cette pièce est d'ailleurs frappée sur un flan très-mince et d'une mauvaise fabrique.

J'arrive enfin à une troisième monnaie de Tibériade, dont les types sont tout à fait d'accord avec ceux de Damas.

À l'avers paraît un empereur debout; à gauche l'aigle, placé sur l'extrémité d'un étendard militaire. Le revers est exactement semblable à celui de la pièce 18 (fig. 22).

Cette monnaie me paraît contemporaine de celles de Damas avec le nom entier *Δαμασκος*.

CHALCYS.

Je ne connais jusqu'ici qu'une seule monnaie qui appartienne à cette ville.

¹ Feu Cousinery avait placé une de ces deux pièces dans l'une des planches demeurées inachevées qu'il devait joindre à un travail sur les monnaies de la famille d'Héraclius

A l'avvers paraît un empereur debout, comme sur les monnaies de Damas; à droite et à gauche des traces insaisissables d'une légende arabe, qui sans doute contenait le nom قنسرین, *Kennesryn*, de Chalcy.

Au revers l'indice monétaire M, représenté par un caractère cursif; au-dessus une croix; à droite et à gauche le nom rétrograde XAAC, qui semble se répéter de chaque côté; à l'exergue un mot illisible. où l'on remarque cependant les lettres ..OMA.... (fig. 23).

Je n'ose lire ici le nom du fameux khalife Omar, le plus humble des khalifes, et je laisse à de plus habiles que moi le soin de deviner le mot dont nous retrouvons les traces. Il est fort à regretter que cette monnaie soit dans un fâcheux état de conservation. Espérons que quelque jour un meilleur exemplaire viendra lever tous les doutes que peut présenter encore l'attribution de cette pièce à Chalcy.

INCERTAINES.

Les pièces que je vais actuellement décrire sont d'une attribution douteuse, quant à la localité qui peut les revendiquer; mais elles appartiennent sûrement à la série des monnaies de cuivre frappées par les chrétiens de Syrie depuis la conquête de cette province par les Arabes et avant le khalifat d'Abdou'l-Malik. Leur défaut de conservation m'a empêché de déterminer leur origine particulière, et je dois me

borner à faire des vœux pour que les numismates entre les mains desquels pourraient se trouver des analogues bien conservés prennent la peine de les faire connaître. Tout porte à croire que cette série monétaire est nombreuse, et il serait fort intéressant de connaître tous les monuments qui s'y rattachent.

1° A l'avvers un empereur debout, tenant la longue croix et le globe crucigère; à droite une légende composée de lettres grecques très-barbares, qui semblent néanmoins former le mot ΤΡΕΠΠΟ, peut-être pour Τριπολεος?

Au revers l'indice monétaire M surmonté d'une croix; entre les jambages un C renversé; à droite, à gauche et à l'exergue trois mots arabes que l'état de la pièce me met dans l'impossibilité de reconstruire (fig. 24).

2° Trois effigies impériales, comme sur les monnaies de Tibériade.

R. L'indice monétaire M surmonté du monogramme du Christ; entre les jambages du M un Δ; à gauche un mot grec incertain qui peut se lire AXE; à droite et à l'exergue deux mots arabes illisibles pour moi. Je ne sais à quel nom de ville peuvent se rapporter les trois lettres AXE, si toutefois ce sont bien ces lettres-là que porte la pièce (fig. 25).

3° Deux effigies impériales tenant chacune une croix; entre leurs têtes une croix; dans le champ, au milieu et sur les côtés des lettres très-barbares qui semblent former le mot ΑΑΘΗΚΙ. qui se rap-

proche du nom arabe de Laodicée. Je me hâte de dire que rien n'est plus douteux que cette lecture.

R. L'indice monétaire M surmonté d'une croix et ayant entre ses jambages un A; à droite et à gauche des restes de lettres grecques qu'il est impossible de rassembler pour y trouver un sens (fig. 26).

4° Effigie impériale isolée des pièces de Damas, d'Émèse et de Tibériade; à droite et à gauche des lettres grecques qui me paraissent sans suite et inintelligibles.

R. L'indice monétaire M, représenté par une lettre cursive; au-dessus une étoile, comme sur les pièces d'Émèse; à droite et à gauche les lettres ΑΦΑ. ΑΝΑ. L'ensemble de ces lettres nous offre quelque analogie avec le nom d'Apamée, devenu la Famieh des Arabes. Le voisinage d'Apamée et d'Émèse expliquerait parfaitement la ressemblance des types de cette pièce avec ceux des monnaies d'Émèse (fig. 27).

Voilà, monsieur, toutes les richesses numismatiques que j'avais à vous signaler. Veuillez accueillir avec indulgence les idées que j'ai cru devoir vous soumettre, et vous aurez acquis un nouveau titre à la reconnaissance de votre tout dévoué serviteur.

INDICATION DES CABINETS DANS LESQUELS SE TROUVENT CELLES
DES MONNAIES BILINGUES DÉCRITES DANS CETTE LETTRE QUI
NE FONT PAS PARTIE DE MA COLLECTION.

- N^{os} 1, 2, 9, 15, 16, 18, 22, 27, cabinet du roi.
N^o 23, cabinet de M. le marquis de Lagoy, à Aix.
N^{os} 24, 25, cabinet de M. Faure, à Villefranche-sur-Saône.
N^o 14, cabinet de M. Desaint, à Saint-Quentin.
N^{os} 19, 20, cabinet de M. Soleirol, à Metz.

Nota. L'explication du mot AEO que j'avais cru pouvoir hasarder doit être abandonnée, parce qu'elle se trouve en contradiction avec les faits historiques. En effet, la ville de Damas, ainsi que me l'a fait observer M. Reinaud, fut, pendant le khalifat d'Ali, le siège du prétendant Moavia; et celui-ci, très-certainement, aussitôt qu'il eut usurpé le titre de khalife, ne permit pas que l'on fabriquât, dans la ville où il résidait, des monnaies portant le nom de son rival. Le mot AEO des pièces de Damas est donc condamné à rester encore sans interprétation. Pour ma part, je reconnais humblement mon insuffisance et je laisse à de plus habiles le soin de débrouiller cette énigme.

F. DE SAULCY.

Metz, 15 janvier 1839.

